

SOCIETE CENTRALE DES BOIS ET SCIERIES DE LA MANCHE

Société Anonyme
au capital de 32 206 005 euros
Siège social: 12 rue Godot de Mauroy
75009 Paris
RCS Paris 775 669 336

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

10 JUIN 2014

Mesdames, Messieurs,

Votre Conseil d'Administration vous a réunis en Assemblée Générale Extraordinaire pour vous demander de l'autoriser à procéder à modifier certaines caractéristiques des BSA en circulation.

Ainsi, conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire afin de vous proposer :

- Proposition de modifications de certaines des caractéristiques des BSA juillet 2008- échéance juin 2014 émis dans le cadre du prospectus portant le visa de l'AMF n° 08-105 du 28 mai 2008 ;

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture du rapport de l'expert indépendant.

Modifications de certaines des caractéristiques des BSA juillet 2008- échéance juin 2014

Ces modifications portent sur la période d'exercice des BSA émis par SCBSM dans le cadre du prospectus portant le visa de l'AMF n°08-105 du 28 mai 2008 et dont la date d'échéance est le 30 juin 2014.

La société rappelle qu'ont été émis 16 102 930 BSA à l'occasion de l'émission d'ABSA (Actions à Bons de Souscription d'Actions) de 10,7 M€ ayant reçu le visa AMF n° 08-105 du 28 mai 2008.

Le prix d'exercice des BSA est de 5,80 €, et la parité de 1 action nouvelle pour 10 BSA.

A ce jour, 530 BSA ont été exercés et le solde disponible s'élève donc à 16 102 400.

Depuis lors, le cours de l'action SCBSM n'a pas évolué favorablement et la probabilité d'atteindre un cours supérieur au prix d'exercice de 5,80 € avant le 30 juin 2014 est indéterminée.

Par ailleurs, les conditions de marché sont actuellement dégradées en raison des incertitudes pesant sur la reprise économique.

D'autre part, des actionnaires minoritaires, lors de la dernière Assemblée Générale, ont émis le souhait de modifier les caractéristiques des BSA ainsi que des porteurs de BSA qui ont directement contacté la Société.

Dans ce contexte, il est apparu souhaitable à votre Conseil afin que cette émission de BSA n'ait pas été faite inutilement de vous proposer de modifier la période d'exercice desdits BSA et de proroger de un an leur durée.

Dans ce contexte, la société propose de modifier la durée d'exercice des BSA comme suit :

- Période d'exercice : ouverte jusqu'au 30 juin 2015 (au lieu de 30 juin 2014)

Sous réserve de l'accord des actionnaires et des porteurs de BSA réunis en Assemblée Générale, cette modification interviendrait dès publication de l'avis euronext.

Conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers, le Conseil d'Administration a décidé de nommer un expert indépendant aux fins d'évaluer l'avantage ainsi consenti aux détenteurs de BSA et le rapport afférent sera mis à la disposition des actionnaires et des porteurs de BSA dans les délais légaux.

Sous réserve du vote des résolutions, la modification des caractéristiques d'exercice des BSA permettrait ainsi de renforcer la situation financière de SCBSM par l'augmentation de capital induite d'un montant maximal de 9 339 392 € compte tenu des 16 102 400 BSA en circulation. Il pourrait ainsi être émis 1 610 240 actions nouvelles au prix unitaire de 5,80 € à comparer aux 12 882 402 actions composant le capital actuellement, soit une dilution potentielle maximum de 11,11%.

Votre Conseil d'Administration envisage d'affecter ces fonds sur trois axes stratégiques :

1. Renforcement des fonds propres
2. Accélérer le désendettement
3. Saisir des opportunités d'acquisitions

Pour respecter les règles de bonne gouvernance, les actionnaires dirigeants, et les personnes liées, porteurs d'actions et de BSA, voteront de façon à ne pas peser sur la décision lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui statuera au vu d'un rapport d'expertise sur les conséquences de cette modification.

	Avant exercice BSA	Post exercice BSA	
Nombre total d'actions au 30 avril 2014	12 882 402	12 882 402	88,88%
Nouvelles actions post exercice BSA	-	1 610 240	11,11%
Total Actions	12 882 402	14 492 642	100,00%

Sur la base d'un ajustement de la valeur du titre SCBSM sur le prix d'émission des titres nouveaux, la capitalisation pourrait évoluer de la façon suivante :

	Hypothèse : cours = prix d'émission = 5,80 €
Avant exercice des BSA	74 717 931,60 EUR
Après exercice BSA	84 057 323,60 EUR

L'impact pour les actionnaires, de l'exercice des BSA, en termes de dilution du capital et quote-part des capitaux propres ressortant des comptes sociaux au 30 juin 2013 est le suivant :

Opération concernée	Titres émis	Montant des souscriptions €	Composition du capital	Evolution en termes de dilution du capital		Evolution en termes de quote part des capitaux propres	
			Nombre d'actions	Nombre d'actions pour détenir 1% du capital	Evolution du 1% post assemblée	Capitaux propres K€ 30/06/2013	Capitaux propres par action €
Situation avant l'assemblée			12 882 402	128 825	1%	43 094 K€	3,34€
Exercice des BSA	1 610 240	9 339 392 €	14 492 642	144 927	0,88%	52 433 K€	3,62 €

Votre Conseil d'Administration vous invite, après la lecture du rapport de l'expert indépendant, à adopter la résolution qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration